



1^{ER} SALON ARTISTIQUE DU COMITE DE PARIS FSGT
du mardi 7 au vendredi 17 avril 2015

FICHE d'INSCRIPTION

A retourner avant **le 27 mars 2015** au Comité de Paris, 35, avenue de Flandre 75019 Paris

COORDONNEES de l'EXPOSANT (E)

(Merci d'écrire lisiblement en majuscules)

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone : Courriel :

N° (ne rien inscrire)	Titre des œuvres présentées	Catégories (Voir article 3 du règlement)	Formats (cadre inclus)	Valeurs estimées (pour l'assurance)
.....
.....
.....

Droit d'inscription = 5 € (par chèque à l'ordre de Comité Paris FSGT)

Date :

Signature :

Rappel du règlement du salon (extraits) :

Dépôt des œuvres : le 2 avril de 10h à 17h - Retrait des œuvres : le 21 avril 2015 de 10h à 17h

Toutes les œuvres doivent être munies ou accompagnées d'une étiquette collée ou agrafée, mentionnant lisiblement : le nom et le prénom de l'exposant, le titre de l'œuvre et la discipline à laquelle elle se rapporte.

Les toiles, de peinture à l'huile notamment, peuvent être munies d'un ruban adhésif cache clous ou d'une fine baguette de 5mm de largeur, de préférence en bois brut.

Les œuvres ne doivent pas excéder, pour les toiles et les sous-verres les dimensions 1,80 m x 0,92 m et pour les sculptures un poids de plus de 25 kg.

Les œuvres sous verres doivent être encadrées. Pour des raisons de sécurité et de poids, l'emploi de feuilles transparentes plastiques est vivement recommandé en lieu et place du verre.

La participation à l'exposition entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement du salon.

Le collectif d'organisation et d'accrochage